



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LE
CCAS ET LES JONCS MARINS VOYAGES
RELATIF AU TRANSPORT DES RETRAITES
POUR LA SORTIE ANNUELLE DES SENIORS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-005
EN DATE DU 07 AVRIL 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société les Joncs Marins Voyages, représentée par Ghyslain POTTIER, en qualité de dirigeant de la société, dont le siège est situé 7 rue de la Plaine 93160 Noisy-le-Grand, d'assurer le transport des seniors à la sortie annuelle le mercredi 7 juin 2023 pour un montant de 3 136€ (trois mille cent trente-six euros);

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation de service avec la société les Joncs Marins Voyages, représentée par Ghyslain POTTIER, en qualité de dirigeant de la société, dont le siège est situé 7 rue de la Plaine 93160 Noisy-le-Grand, d'assurer le transport des seniors à la sortie annuelles le mercredi 7 juin 2023 pour un montant de 3 136€ (trois mille cent trente-six euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON